

Intempéries du 23 Novembre 2019 : premier bilan et actions déployées par la CCI Nice Côte d'Azur**L'heure du 1^{er} bilan**

Dès le lundi 25 novembre 2019 avec la mise en place d'un numéro unique 04 93 13 75 73 dédié aux entreprises et commerces impactés par les intempéries, la CCI Nice Côte d'Azur a assuré un premier accompagnement en renseignant les entreprises. Une campagne d'appels sortants est actuellement en cours pour contacter directement 500 entreprises préalablement identifiées sur les zones géographiques impactées.

Une task-force constituée de plus de 15 collaborateurs, déployée principalement sur l'Ouest du Département (Cannes/Mandelieu, Pégomas, La Siagne, Biot, Cagnes sur Mer) se rend actuellement dans les entreprises touchées par les intempéries afin de dresser un état des lieux et les aider dans leurs démarches.

Les premières estimations font déjà état de 1000 entreprises impactées sur les zones ouest, dans des degrés divers (de l'ordre de 70%) . Pourtant, seulement 12% d'entre elles pensent avoir recours au chômage partiel. Les activités principalement concernées sont les activités de camping/loisirs, les activités commerciales de grandes surfaces spécialisées (équipement de la personne et équipement de la maison), les activités de restauration et les commerces de proximité.

Le montant des dégâts par entreprise est estimé en moyenne à 100 000€ avec une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 30%. Les prochains jours restent encore décisifs.

51% des entreprises touchées appellent une intervention des partenaires économiques.

Un guichet Unique Post-Intempéries

Afin de faciliter les démarches d'indemnisation et d'en accélérer le traitement, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur a activé un GUICHET UNIQUE POST-INTEMPERIES, dispositif d'accompagnement des entreprises en coordination avec l'ensemble des partenaires du dispositif. Trois points d'accès sont possibles :

allocci@cote-azur.cci.fr

Tel. 04 93 13 75 73

www.cote-azur.cci.fr

<https://www.cote-azur.cci.fr/intemperies-un-numero-unique-pour-accompagner-les-entreprises-impactees/>

La CCI Nice Côte d'Azur devient ainsi le référent pour faciliter les démarches auprès des organismes en centralisant les demandes. La création d'un dossier unique permettra aux entreprises impactées de solliciter des facilités de paiement, des échelonnements de charges ou des demandes d'activité partielle. L'objectif partagé est d'accompagner les entreprises sinistrées pour leur permettre de reprendre au plus vite une activité normale en simplifiant leurs démarches.

La CCI Nice Côte d'Azur débloque un fonds d'urgence pour les entreprises sinistrées

Venant abonder les subventions déjà annoncées par ses partenaires, la CCI Nice Côte d'Azur a voté en Bureau le principe d'une enveloppe globale de 300 000€. L'aide directe est fixée à 1000 € par entreprise auxquels se rajoute une enveloppe forfaitaire fixée à 20% du montant des dégâts déclarés pour un montant global maximum d'indemnisation de 4000€. Il s'agit maintenant de rapidement coordonner les initiatives des différents acteurs pour mettre en place le comité d'attribution de ces aides.

Contact presse : Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

20 boulevard Carabacel | CS 11259 | 06005 Nice Cedex 1 | www.cote-azur.cci.fr